

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur		
AVIS N° 2026 - 16		
Date : 10/09/2026	Objet : projet de réhabilitation des ouvrages portuaires de Port-Avis (83)	Vote* : favorable sous conditions

Le CSRPN Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est consulté pour avis sur le projet de réhabilitation des ouvrages portuaires de Port-Avis (83).

Contexte

Le projet, situé en zone militaire, est porté par la Marine Nationale (Service d'Infrastructure de la Défense Méditerranée). Il est localisé au nord de l'île du Levant (commune d'Hyères), dans la zone d'adhésion du Parc national de Port-Cros, proche du cœur de parc et inclus dans une ZNIEFF marine de type II. Port-Avis est constitué de deux petits appontements parallèles (Charlie et Tango) d'une vingtaine de mètres de long et deux quais adjacents (Golf et Papa) de sensiblement même longueur. Le projet prévoit la réhabilitation de ces ouvrages portuaires (phase A des travaux - étés 2027 et 2028) et le remplacement par une digue pérenne d'un navire démantelé, le Jean-Bart, qui sert actuellement de brise-lames (phase B - 2029 et 2030).

Le dossier présente deux phases du projet. La phase A concerne les opérations de réfection des ouvrages de Port-Avis alors que la phase B se rapporte à la création d'un ouvrage de protection du port contre la houle et le vent. La demande de dérogation concerne seulement la phase A.

Le CSRPN regrette que le projet soit divisé en deux parties différenciées, ce qui ne permet pas d'en avoir une compréhension complète, d'autant que la description de la zone d'emprise et des opérations de la phase B restent très sommaires. En particulier, il n'est fait aucune mention de la manière dont est envisagée l'élimination de l'épave du Jean-Bart.

Les deux espèces concernées par la demande sont la Posidonie (*Posidonia oceanica*), qui constitue d'importants herbiers autour du site, et une espèce d'éponge nouvellement protégée, *Aplysina aerophoba*.

Raison impérative d'intérêt public majeur

Port-Avis est considéré comme un site stratégique pour la Marine nationale française. Il servait historiquement de débarcadère avant l'aménagement du port de l'Aiguade, actuellement principal point d'accès à l'île. Seul le résumé donne la raison impérative de le maintenir en activité : *assurer le soutien logistique, l'accostage des navires de personnel et de matériel, ainsi que la sécurité et la manutention nécessaires aux essais de missiles*.

Absence de solution alternative satisfaisante

Dans l'argumentaire, seule la création d'un port de remplacement ailleurs est envisagée puis écartée au bénéfice d'une réhabilitation des infrastructures actuelles. Rien n'est dit sur l'inadéquation des infrastructures actuelles au besoin, lui-même mal défini dans les documents fournis, peut-être pour un impératif de « secret défense » ou fourni dans d'autres documents. En revanche, la dégradation du bateau démantelé qui sert actuellement de brise-lames est présentée comme une menace potentielle pour l'herbier de Posidonie en justificatif de la mise en place d'une digue pérenne.

Aires d'étude

La surface de la zone d'étude n'est pas précisée dans le rapport mais semble adaptée au projet. Nous l'avons estimée à ca. 1 ha en milieu marin (correspondant à la zone portuaire pour la phase A) et à ca. 1,5 ha en milieu terrestre (0,5 ha de zone anthropisée et 1 ha d'espaces naturels pour la phase B).

Il est regrettable que la délimitation de la zone d'étude de la phase B n'ait pas été reportée sur les figures 5-11 du dossier d'inventaire (pp. 50-56), ce qui aurait grandement facilité la visualisation de la distribution des différents habitats et taxons par rapport au périmètre considéré.

Recueil et analyse préliminaire des données existantes et méthodologies d'inventaire

Milieu marin

La partie marine a été inventoriée au moyen de 4 campagnes de plongées (en 2020, 2021, 2024 et 2025) à des fins de cartographie, de prospection biologique et de localisation des macro-déchets présents avant travaux jusqu'à 20 m de profondeur.

Les parcours des plongeurs (fig. 36, p. 75 du dossier) ainsi que les points d'identification des macro-déchets de la carte des biocénoses (fig. 10, p. 15 du rapport de plongée) montrent l'étendue des prospections autour du bateau brise-lames et dans le port lui-même. Le protocole semble adapté au contexte. Ses résultats présentent un niveau de précision approprié et suffisant pour appréhender les enjeux de conservation en termes d'habitats et d'espèces.

Milieu terrestre

Les habitats, la flore vasculaire et la faune (insectes, batraciens, reptiles, oiseaux et mammifères) terrestres ont été inventoriés aux printemps 2020 et 2021. Deux journées ont été consacrées aux habitats et à la flore, deux autres aux insectes. Au minimum trois passages (diurnes ou nocturnes) ont concerné les autres groupes taxonomiques. Un relevé complémentaire (diurne et nocturne) concernant les reptiles a été effectué à l'automne 2024. Les techniques d'inventaire employés paraissent appropriées ainsi que le nombre de prospections et les dates auxquelles celles-ci ont été effectuées. Les résultats présentent un niveau de précision approprié et suffisant pour appréhender les enjeux de conservation en termes d'habitats et d'espèces.

Évaluation des enjeux écologiques

Habitats naturels marins

La géométrie de l'étendu fond meuble de l'infra-littoral (en jaune dans la fig. 10 précitée), avec ses angles en rectangle, témoigne d'impacts probablement anciens au niveau du port. Dans la même figure, la surface de matte morte de Posidonie, autour du bateau et en étoile le long des chaînes d'amarrage, sont symptomatiques de l'impact du bateau brise-lames posé au milieu de l'herbier. L'habitat d'herbier de Posidonie présente un enjeu de conservation fort.

Flore marine

Outre la Posidonie, une deuxième espèce végétale protégée, la Cymodocée (*Cymodocea nodosa*) a été recensée au niveau de substrat meuble du port.

Faune marine

L'éponge protégée *Aplysina aerophoba* est présente principalement sur les pylônes en béton de l'appontement Charlie et sur les parois verticales du quai Golf, ainsi que sur un rocher sous ce même quai.

Habitats naturels terrestres

Treize habitats différents ont été recensés dans la zone d'étude et ses abords proches, parmi lesquels deux habitats d'intérêt communautaire : les falaises et rochers littoraux soumis aux embruns (EUR28 : 1240) et la végétation des laisses de mer (EUR28 : 1210).

Ce sont ces deux habitats qui seront les plus concernés par les travaux de la phase B puisqu'ils sont traversés par le cheminement d'accès à l'épave du Jean-Bart.

Flore terrestre

Quatre-vingt-quinze espèces ont été inventoriées dans la zone d'étude et ses abords, parmi lesquelles 7 sont considérées à enjeu très fort ou fort et sont protégées au niveau national (5) ou régional (2). Le principal cortège rencontré est celui des milieux littoraux (rochers et maquis littoraux).

Ce sont les espèces qui composent ce cortège qui seront les plus concernées par les travaux de la phase B puisqu'elles se trouvent dans les habitats sus-cités. Parmi celles-ci, on trouve notamment la Saladelle naine

(*Limonium pseudominutum*), le Glaïeul douteux (*Gladiolus dubius*) et la Romulée de Florent (*Romulea florentii*), endémique stricte du Var siliceux.

Faune terrestre

La faune terrestre inventoriée se compose de :

- 2 espèces d'insectes « à enjeu zone d'étude faible » ;
- 1 espèce de batraciens ;
- 6 espèces de reptiles ;
- 28 espèces d'oiseaux¹ ;
- 8 espèces de mammifères (dont 6 chiroptères).

Parmi cet ensemble, seules 5 espèces de reptiles (Lézard des murailles *Podarcis muralis*, Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica*, Hémidactyle verruqueux *Hemidactylus turcicus*, Eulepte d'Europe *Euleptes europaea* et Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus*) et une espèce d'oiseau (Goéland leucophaée *Larus michahellis*, dont un couple s'est reproduit sur le Jean-Bart) ont été contactées sur la zone présumée de travaux de la phase B. Deux espèces d'oiseaux (Bergeronnette grise *Motacilla alba* et Rougequeue noir *Phoenicurus ochruros*) se reproduisent de manière possible sur les bâtiments de l'installation portuaire et deux autres (Petit-duc scops *Otus scops* - 2 ♂ chanteurs - et Fauvette passerinette *Curruca iberiae* - 3 ♂ chanteurs -) dans les espaces naturels inclus dans la zone d'étude.

Évaluation des impacts bruts potentiels

Milieu marin

Les impacts en milieu marin sont bien décrits et cartographiés (fig. 30, p. 61 du dossier). Ils consistent en résumé à :

- la destruction directe d'éponges lors des travaux sur l'apponement Charlie et la destruction des habitats (cavités) et des éponges du quai Golf, soit au total 19 à 35 individus ;
- la destruction indirecte de Posidonies pendant les travaux en exploitation au niveau des apponements ;
- l'augmentation de la turbidité pendant les travaux.

Milieu terrestre

Le bureau d'étude considère que, en l'absence d'informations sur les emprises qui seront retenues, il ne peut analyser en détail les impacts bruts du projet sur le milieu terrestre (phase B) et ne peut donc détailler les mesures de la séquence « ERC ». Pour limiter néanmoins les impacts du projet, il propose les recommandations suivantes au niveau du cheminement piétonnier :

- en préalable aux travaux, la recherche d'un évitement maximal des stations d'espèces à enjeu ;
- le balisage et panneautage des stations d'espèces à enjeu situées à proximité des emprises ;
- la « défavorabilisation » préalable aux travaux des emprises, surtout valable pour les reptiles, avec intervention préliminaire d'herpétologues pour capturer le maximum d'individus au sein des emprises (pour ensuite les relâcher sur un site éloigné, défini préalablement) et l'enlèvement progressif des gîtes en béton, manuellement ;

¹ À noter la nécessité pour le bureau d'études d'actualiser la nomenclature des espèces d'oiseaux : les noms latins des Fauvettes passerinette, grissette et pitchou sont respectivement *Curruca iberiae*, *C. communis* et *C. undata* ; le nom vernaculaire de *Puffinus yelkouan* est Puffin yelkouan ou Puffin de Méditerranée (et non Puffin de Yelkouan).

- la transplantation des pieds d'espèces végétales protégées qui seraient concernés directement par les emprises dans une zone non impactée. Le CSRPN attire l'attention sur (1) les difficultés de transplantation de certaines espèces vivaces, notamment *Limonium pseudominutum* pour laquelle le succès de transplantation est jugé très improbable, et du manque de retour d'expérience sur de nombreuses espèces et (2) sur l'importance de la délimitation des emprises compte tenu de l'abondance des espèces protégées sur le secteur du projet.

Au regard des enjeux réduits sur les oiseaux nicheurs dans et autour de la zone d'étude, il n'est pas jugé pertinent de proposer une adaptation du calendrier des travaux. Une vigilance devra être portée à d'éventuels nids de Goéland leucophaea, l'espèce étant susceptible de s'installer sur les installations portuaires.

En fonction des impacts bruts et des mesures d'atténuation proposées, le bureau d'étude estime qu'il sera ensuite nécessaire de réaliser une évaluation des impacts résiduels et, en fonction de l'incidence de ceux-ci sur les espèces, de constituer un dossier de dérogation « espèce protégée ».

Il est regrettable que le bureau d'étude n'ait pas défini une zone d'emprise précise des travaux en phase A, la zone d'étude délimitée sur les figures 5-11 du dossier d'inventaire (pp. 50-56) se référant uniquement aux ouvrages qui vont être refaits et non pas au chantier dans son ensemble (qui sera nécessairement plus étendu).

Milieu marin

Les impacts en milieu marin sont bien décrits et cartographiés (fig. 30, p. 61 du dossier). Ils consistent en résumé à :

- la destruction directe d'éponges lors des travaux sur l'appontement Charlie et la destruction des habitats (cavités) et des éponges du quai Golf, soit au total 19 à 35 individus ;
- la destruction indirecte de plants de Posidonie pendant les travaux en exploitation au niveau des appontements ;
- l'augmentation de la turbidité pendant les travaux.

Mesures d'évitement et de réduction – mesure d'accompagnement (phase A)

Milieu marin

Évitement : en phase travaux, les herbiers de Posidonie et de Cymodocée seront balisés en surface pour éviter de les perturber avec des ancrages d'engins.

Réduction : raccourcissement de l'appontement Tango pour éviter les taches de Posidonie ; en phase travaux, pose de palplanches et de géotextile pour limiter les fuites de matériaux, mise en place d'un rideau de bulles ; un plan de repli des engins en évitant les herbiers est demandé en cas de mauvais temps (le déroulé des travaux de la phase A se prolonge jusqu'en octobre 2027 et novembre 2028).

Il convient d'ajouter à ces mesures que tous les gravats de destruction des installations doivent être évacués et traités sur le continent.

Le bilan des impacts résiduels figurant dans le tableau 11, p. 64 du dossier est correct avec cependant un impact résiduel qui reste fort sur les éponges.

Mesures compensatoires (phase A)

Milieu marin

La proposition porte sur le retrait sélectif au cas par cas des corps-morts sous le contrôle d'un écologue pour éviter l'impact négatif du retrait des éléments déjà bien colonisés. Une liste de des corps-morts est donnée, mais il faudrait l'élargir aux macro-déchets présents sur le site et à ce qui subsistera une fois le bateau brise-lames retiré lors de la phase B. De même que pour les gravats, ils devront tous être évacués et traités sur le continent.

À titre d'accompagnement, parce qu'expérimental, il est proposé de créer un habitat favorable aux éponges à la base de 6 pieux des appontements Tango et Charlie et d'y transplanter les éponges. La mise en défens des individus et des substrats colonisés pendant les travaux est prévue mais sera à surveiller par un écologue spécialisé en évitant le passage à l'air libre auquel l'espèce est très sensible. Attention, à notre connaissance, la mise en culture *in situ* ou *ex situ* de l'espèce n'est absolument pas maîtrisée, malgré les nombreuses tentatives liées à l'importance des enjeux économiques que cette éponge représente au regard de son potentiel pharmacologique (Binnewerg *et al.*, 2020).

Avis 2026-16 :

Le CSRPN émet un avis favorable sous conditions s'agissant du projet de réhabilitation des ouvrages portuaires de Port-Avis (83). Le CSRPN regrette que seule la phase A du projet soit concernée par la demande de dérogation et la faible argumentation sur l'absence de solution alternative.

Le CSRPN recommande :

- la délimitation précise d'une zone d'emprise des travaux en phase A, qui s'étendra nécessairement au-delà des quais et appontements (parking du port) ;
- l'évacuation et le traitement de l'ensemble des gravats et des macro-déchets sur le continent ;
- d'importantes précautions prises vis-à-vis des éponges, notamment leur mise en défens en phase de déroulé des travaux qui s'échelonne sur 2 années.

En prévision de la phase B, le CSRPN alerte sur :

- la réalisation d'une évaluation précise des impacts en phase B sur les zones d'emprise et la définition des mesures « ERC » correspondantes, avec prise en compte, a minima, des recommandations formulées dans la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (recherche d'un évitement maximal des stations d'espèces à enjeu, balisage et panneautage des stations d'espèces à enjeu située à proximité des emprises, « défavorabilisation » préalable aux travaux des emprises avec capture du maximum d'individus d'espèces animales protégés – reptiles - au sein des emprises et enlèvement des gîtes en béton, transplantation des pieds d'espèces végétales protégées situés dans les emprises) ;
- la constitution d'un dossier de demande de dérogation « espèce protégée » pour les espèces de faune et de flore terrestre concernées par les mesures « ERC » de la phase B.

Avis :	Favorable []	Favorable sous conditions [X]	Défavorable []
--------	---------------	-------------------------------	-----------------

Le Président du Conseil
Scientifique



Patrick Grillas

Références

Binnewerg *et al.* (2020) Marine biomaterials: Biomimetic and pharmacological potential of cultivated *Aplysina aerophoba* marine demosponge. *Materials Science and Engineering: C*, 109, 110566 ISSN 0928-4931, <https://doi.org/10.1016/j.msec.2019.110566>.